



**Protection des données
personnelles :
les nouveaux enjeux du
règlement européen (RGPD)**

Ludivine Lille, EY Société d'Avocats

EY
Société
d'Avocats

Réforme du cadre réglementaire : le RGPD

- ▶ Objectif de la réforme : refonte de l'ensemble du cadre juridique européen issu de la Directive 95-46 du 24 octobre 1995
- ▶ Application directe du RGPD dans tous les Etats membres de l'UE

▶ Calendrier de mise en œuvre du RGPD

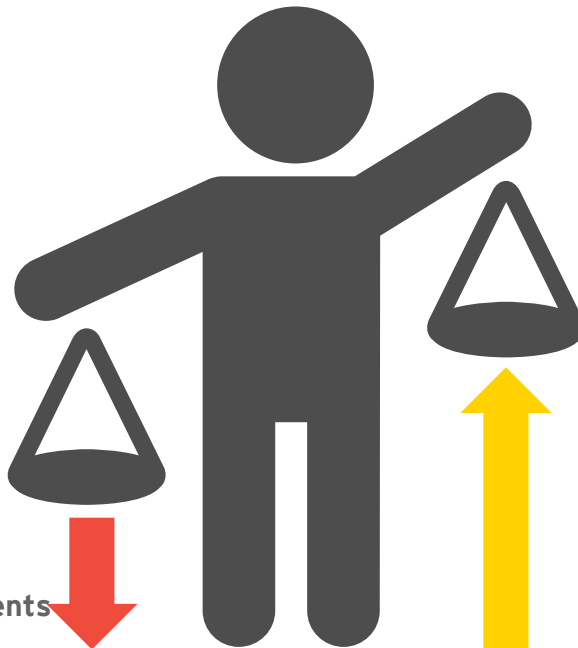


▶ Le Projet de loi relatif à la protection des données personnelles

Démarche	Processus législatif
<ul style="list-style-type: none">▶ Conserver la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 comme support▶ Adapter le cadre normatif français à l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018 en utilisant certaines des marges de manœuvre	<ul style="list-style-type: none">▶ Texte publié le 14 décembre 2017▶ Adopté par l'Assemblée nationale le 13 février 2018▶ Le projet de loi sera examiné en séance au Sénat les 20 et 21 mars 2018.

Le RGPD, un changement de philosophie

RESPONSABILISATION DES ACTEURS



- ▶ **Accountability**
- ▶ **Obligation de recenser les traitements**

- ▶ **Allègement des formalités préalables**
 - ▶ Suppression des déclarations
 - ▶ Régime spécifique de demande d'autorisation maintenu pour certains transferts hors UE
 - ▶ Régime de consultation préalable défini pour certains traitements

Quelles sont les principales nouveautés ?

Responsabilisation des acteurs

- Accountability (logique de responsabilisation)
- Registre des traitements
- Responsabilité directe du sous-traitant

Pérennisation des principes liés aux traitements de données

- Licéité, loyauté, transparence
- Finalité déterminée explicite et légitime
- Minimisation des données et durée de conservation proportionnée
- Sécurité des données

Evolution des droits des personnes

- Renforcement des droits préexistants (consentement, information, droit d'accès, rectification, d'opposition...)
- Emergence de nouveaux droits (droit à l'oubli, droit à la portabilité...)

De nouveaux concepts

- Privacy by Design / by Default
- Analyse d'impact
- Data Protection Officer
- Notification des violations de sécurité (72h)

En marche vers le RGPD, quelques questions clés pour élaborer une feuille de route

- ✓ Qualité de l'inventaire/du registre des traitements/finalités?
- ✓ Transformation du CIL en DPO ?
- ✓ Outils de pilotage et de contrôle de la conformité en matière de protection des données ?
- ✓ Outils et degré de sensibilisation interne ?
- ✓ Mentions d'information et consentement des personnes ?
- ✓ Encadrement des relations avec les sous-traitants et/ou responsables conjoints?
- ✓ Politique d'encadrement des transferts ?
- ✓ Prise en compte des impératifs de Privacy by Design et Privacy by default ?
- ✓ Mise en place des procédures de notification des failles de sécurité ?
- ✓ Méthodologie de Privacy Impact Assesment ?



Ludivine Lille

Avocat

IPIT/ Protection des données personnelles

Hangar 16, Quai de Bacalan, CS 20052

33070 Bordeaux Cedex

Tel: +33 5 57 85 47 13

Email: ludivine.lille@ey-avocats.com

